

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Petru Antone TOMASI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »
- **OBJET** : MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION HYDROGENE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse portant Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse 2016-2018 / 2019-2023 ;

VU la délibération n° 15/254 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie corse ;

CONSIDÉRANT que la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale s'élève à environ 15 % en 2014 ;

CONSIDÉRANT l'objectif fixé par la PPE en matière d'énergie renouvelable qui envisage de porter la part des énergies renouvelables à 22 % de la consommation d'énergie finale en 2023, et 40 % de la production d'électricité ;

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité pour les pouvoirs publics d'organiser le processus de sortie des énergies fossiles au bénéfice d'un mix énergétique 100 % EnR ;

CONSIDÉRANT que dans la perspective de cette transition énergétique et écologique, l'hydrogène constitue une alternative au tout électrique non émettrice de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT les évolutions technologiques quant à la connaissance de cette énergie et le développement des expérimentations relatives à l'hydrogène en Europe, notamment dans le secteur de la mobilité. En Allemagne, le premier train à hydrogène est entré en circulation en 2018. En France, de nombreux territoires ont lancé des lignes de bus fonctionnant à l'hydrogène. Dans le domaine maritime, des embarcations propulsées à l'hydrogène font leur apparition sur le marché ;

CONSIDÉRANT que la plate-forme scientifique de Vignola est reconnue comme un pôle stratégique mondial du développement de l'hydrogène en matière d'énergie. ;

CONSIDÉRANT que l'hydrogène est une solution d'avenir pour la Corse tant en matière d'environnement qu'en matière économique et sociale ;

CONSIDÉRANT qu'a été inscrite au budget primitif 2019 une étude hydrogène dont l'Agence d'Urbanisme et de l'Énergie est maître d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un accord entre la Collectivité de Corse et l'État pour une « optimisation » de la PPE ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DEMANDE, à la suite de l'étude hydrogène programmée par l'AUE, que la Corse se dote d'un plan de développement de la filière hydrogène.

DEMANDE à ce que cette solution non émettrice de gaz à effet de serre soit prise en compte dans la prochaine optimisation de la PPE.

PROPOSE que le secteur de la mobilité soit retenu comme domaine d'expérimentation prioritaire pour le développement de l'hydrogène (soutien au développement des transports publics propulsés à l'hydrogène, prise en compte de l'option hydrogène dans la perspective du renouvellement du matériel ferroviaire...).